



## BUREAU DU 03 FÉVRIER 2021

<b>DÉLIBÉRATION N°</b>	<b>B2021</b>	<b>02</b>	<b>03</b>	<b>03</b>
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents (sur site ou à distance) : 21
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nombre de membres absents et excusés : 04

### **CONTRATS PUBLICS ENTRETIEN INDUSTRIEL DES EQUIPEMENTS DU CENTRE DE TRI APPEL D'OFFRES OUVERT AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°C20200909\_07 du Comité en date du 09 septembre 2020 accordant notamment délégation au Bureau pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui ne peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, et approbation des avenants subséquents ;

Vu les dispositions I à IV du chapitre II de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER,

Considérant que suite aux travaux de modernisation réalisés en 2016, le centre de tri du SMEDAR est devenu plus complexe à entretenir, en raison de l'augmentation significative du nombre d'équipements ajoutés au process. Le centre est en effet composé de 127 tapis, de 3 cribles balistiques, de 6 trieurs optiques, de deux presses à métaux et d'une presse à balles multi-matériaux ;

Considérant par ailleurs que l'ouverture des consignes de tri a non seulement eu pour conséquence d'augmenter les tonnages traités mais qu'elle a également modifié la nature des déchets entrants ;

Que les agents du centre de tri constatent ainsi des apports plus volumineux, plus poussiéreux et d'avantage de déchets non-conformes qui viennent perturber le bon fonctionnement des machines ;

Considérant que ces équipements doivent donc être régulièrement entretenus afin d'assurer un taux de disponibilité optimisé ;

Considérant que le SMEDAR souhaite confier cette prestation de nettoyage industriel à un prestataire extérieur afin de dédier la maintenance pure (préventive et curative) aux agents du SMEDAR ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-B2021020303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2021

Affichage : 05/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant enfin que ces opérations de nettoyage seront réalisées sur un poste de nuit afin de ne pas perturber le fonctionnement de la ligne ;

Il convient donc d'autoriser dès à présent le lancement d'une procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (*articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique*)
- Forme du marché : Marché ordinaire
- Type de prestations : Marché de services
- Allotissement : Sans objet
- Durée du marché : 2 ans fermes à compter de la date de notification du contrat, reconductible 1 fois pour une nouvelle période de deux ans.
- Montant estimatif : 300 000 € HT pour la période initiale de 2 ans

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché relatif à l'entretien industriel des équipements du centre de tri, selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ